



Nom du prestataire de compte : CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

Intitulé du compte : Compte de dépôt à vue des particuliers et associations en euros

Date : 31 juillet 2019

- Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le document « Principales conditions tarifaires des opérations et services bancaires aux particuliers et associations ».
- Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais
Services de compte généraux	
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc)	Gratuit
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Griffon SMS]	Par mois : 1,00 € 5 alertes par semaine Total des frais annuels : 12,00 €
Tenue de compte	Par mois : 0,90 € Total des frais annuels : 10,80 €
Commission d'intervention	Par opération : 6,00 € Plafond mensuel (pour les particuliers): 80,00 €
Paiements (à l'exclusion des cartes)	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence Par opération : 3,00 € Par l'internet Par opération : 0,50 €
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Gratuit
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Reçu : Gratuit Emis (pour les associations) : Gratuit A l'exécution de chaque prélèvement émis : 0,20 €
Cartes et espèces	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Carte Visa]	Par an : 35,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Carte Visa]	Par an : 39,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [Carte Electron]	Par an : 25,00 €
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Gratuit
Découverts et services connexes	
Intérêts débiteurs, dans l'autorisation du découvert	Taux débiteur (pour les particuliers): 11,50%

Intérêts débiteurs, hors découvert autorisé	Taux débiteur (pour les particuliers) :	14,50%
	Taux débiteur (pour les associations) :	13,05%
Facilité de caisse (autorisation temporaire de découvert)	Taux débiteur (pour les particuliers) :	14,50%
	Taux débiteur (pour les associations):	6,50%
Etude du dossier autorisation de découvert	Par an :	13,00 €
Autres services		
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [Griffon Protection]	Par an :	20,00 €
Offre groupée de services		
Cotisation à une offre groupée de services [Forfait sécurité]	Par mois :	3,00 €
Offre spécifique réservée aux personnes identifiées comme fragiles financièrement comprenant :	Total des frais annuels :	36,00 €
- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt.		
- Une carte de paiement à autorisation systématique.		
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte.		
- Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité.		
- Deux chèques de banque par mois.		
- Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement.		
- Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte.		
- La fourniture de relevés d'identité bancaire.		
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4,00 € par opération dans la limite de 20,00 €/mois.	Par opération :	4,00 €
- Le plafonnement spécifique des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte à 20,00 €/mois dans la limite de 200,00 €/an.	Plafond mensuel :	20,00€
- Un changement d'adresse une fois par an.	Plafond mensuel :	20,00€
- L'exonération des frais de tenue de compte.	Plafond annuel :	200,00€
Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.		

Informations sur les services supplémentaires	
Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)	
Service	Frais
Emission d'un chèque de banque : Frais d'émission d'un chèque de banque	11,00€
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) : Frais par virement permanent (vers un autre établissement de la zone euro)	A chaque exécution : 0,75€